# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

### ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CANTON DE ROYAN

#### **COMMUNE DE ROYAN**

SG - 92.040

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 28 avril, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

#### DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

23 Avril 1992 23 Avril

1992

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON par M.MOST

Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD

Mme PARROU par M. BERLAND

ABSENTS- EXCUSES : MM. BARRIERE, LACOTTE, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 24 Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE DE ROYAN - AVENANT Nº 2

MODIFICATIF

**VOTE:** UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3 ABSTENTIONS

Par délibération en date du 22 Avril 1991, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'extension du Port de Plaisance et a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SEMDAS.

Les travaux d'extension, après signature des marchés, ont démarré en Février 1992.

Le marché de déroctage passé avec le groupe d'entreprises MAGNE-DAVID-PITEL prévoyait une évacuation des matériaux issus du déroctage au niveau du quai des sabliers, sur le terre-plein de l'ancien Casino afin que ces matériaux puissent s'assécher dans l'attente de leur évacuation définitive hors du chantier.

Une étude de courantologie et de pollution confiée à la SOGREAH ayant démontré la nécessité de fermer la cale des bacs pour améliorer la salubrité de la plage la meilleure solution consistait à utiliser les matériaux provenant du déroctage pour engager l'édification du barrage de la cale des bacs.

Il convient donc de rajouter au programme d'extension du Port de Plaisance de ROYAN, la réalisation d'une digue dans le chenal d'accès des bacs avec toutes les mesures s'y rattachant.

Il est proposé de signer un avenant  $n^{\circ}$  2 à la convention de mandat initial liant la Ville de ROYAN à la SEMDAS.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur

Après en avoir délibéré

#### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer un avenant n° 2 à la convention de mandat en date du 22 Avril 1991 confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'extension du Port à la SEMDAS.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents, Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

Pour

le Maire,

le 30 Avril 1992

Le Maire

Adjoint,

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire Le Secrétaire Général,

H. LE GUEUT